



PERFECT FORMA

ORGANISME DE FORMATION

*Une autre perception
de la formation...*

Perfect Forma est un organisme de formation référencé DATADOCK auprès des financeurs

Formation Professionnelle

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

Certification Qualité figurant sur la liste CNEFOP
Certificat n° FR035196-1
En date du 20 mars 2017

Public concerné :

Toute personne volontaire

Pré requis :

Aucun

Durée :

De 12 à 14 heures (selon le nombre de participants)

Nombre de participants :

De 4 à 12 stagiaires

Intervenant :

Formateurs SST Habilités par l'INRS

Méthode pédagogique :

Méthode expositive et interrogative/ étude de cas/ atelier d'apprentissage des gestes/simulation/cours essentiellement pratique conforme au programme de l'INRS

Lieu :

En entreprise ou en centre de formation

Date :

Entrée et sortie permanentes

Tarif :

Consultez-nous, devis sur demande.

Des dispositifs de prise en charge financière existent. Perfect Forma vous accompagne dans vos démarches.

PERFECT FORMA

Organisme de Formation
60 av. de Nice
« Le Delphes »
06800 Cagnes sur mer
06.59.23.80.27
contact@perfectforma.com

www.perfectforma.com

Sauveteur Secouriste du Travail

N° d'habilitation SST : 249/2013/SST-1/07



Cadre réglementaire

Article L 4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs... »

Article R.4224-15 et Article R4224-16 du code du travail

Article 223-6 du code pénal relatif à l'obligation de l'assistance à personne en péril

Article 121-3 du code pénal relatif à la mise en danger d'autrui

Article R.263-1-1 du code du travail et **article 131-12** et suivant du code pénal



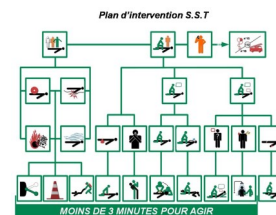
Objectifs



- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...).
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Programme

- Présentation de la formation et de son organisation
- Le Sauveteur Secouriste du Travail
- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement
- Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »
- Les actions « secourir suite »
- Epreuves certificatives
- Bilan de formation



Évaluation et sanction

Les critères d'évaluations sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans la grille d'évaluation de l'INRS. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation et réussir les évaluations afin de devenir Sauveteur Secouriste du Travail. Il recevra un certificat SST délivré par le réseau Assurance maladie risques professionnels/INRS, valable 24 mois au niveau national et une attestation de fin de formation.

Tous les deux ans, une mise à niveau des compétences SST est nécessaire (MAC).

